

Tarifs au 1^{er} avril 2017

Description	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Frais d'ouverture de dossier	110,00 \$	5,50 \$	10,97 \$	126,47 \$
Frais d'administration pour un transfert de bail	334,00 \$	16,70 \$	33,32 \$	384,02 \$
Frais d'émission d'un nouveau bail	334,00 \$	16,70 \$	33,32 \$	384,02 \$
Loyer annuel d'un abri sommaire	166,00 \$	8,30 \$	16,56 \$	190,86 \$
Frais de renouvellement d'un bail (pour les anciens baux traditionnels)	334,00 \$	16,70 \$	33,32 \$	384,02 \$
Frais pour un nouveau bail suite à la demande du locataire de modifier les conditions de location du même terrain, aux mêmes fins (ex. : clause hypothécaire)	334,00 \$	16,70 \$	33,32 \$	384,02 \$
Frais pour renonciation à la clause restrictive	334,00 \$	16,70 \$	33,32 \$	384,02 \$
Frais d'analyse d'une demande d'achat ou de location à des fins commerciales ou industrielles	334,00 \$	16,70 \$	33,32 \$	384,02 \$
Frais d'administration pour la vente d'un terrain	1 018,00 \$	50,90 \$	101,55 \$	1 170,45 \$
Frais d'évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre, de l'échanger et d'y émettre une servitude	1 018,00 \$	50,90 \$	101,55 \$	1 170,45 \$
Frais d'émission d'une autorisation	1 018,00 \$	50,90 \$	101,55 \$	1 170,45 \$
Frais pour les travaux de mise en valeur effectués dans le cadre d'un développement de villégiature	774,00 \$	38,70 \$	77,21 \$	889,91 \$
Frais pour chèque non honoré par l'institution financière (NSF)	35,00 \$ (non taxable)			
Frais d'intérêt pour tout paiement effectué en retard	Taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu			
Loyer minimum villégiature (LOC)	288,00 \$ non taxable			